



Adoption déchéance paternel

Par Leilaly

Bonjour

Nous sommes 3 enfants majeur nous n avons aucun lien avec notre géniteur qui a divorcé d avec notre mère quand nous étions petit il a refait sa vie et eu d autres enfants

Nous aimerions être adopté par notre beau père

Quel démarche faut il faire ?

Est ce que notre géniteur doit nous faire un document ou autre pour autoriser l acte ?

Nous n avons pas envie dans le futur de devoir lui payer des frais pour un Ehpad ou autre et ne voulons pas de son héritage ?

Si il y a d autres possibilités pour ne plus être légalement ses enfants nous aimerions avoir des informations

Merci pour vos réponses

Cdlt

Par isernon

bonjour,

si celui que vous appelez votre géniteur vous a reconnu à l'état-civil, c'est votre père.

cette paternité ne peut pas lui être retiré, et l'obligation alimentaire envers votre père subsistera.

dans votre situation, votre beau-père ne peut procéder qu'à une adoption simple.*

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2973[ur]

salutations